

PRÉINSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS DE PRINTEMPS 2024

Date de réception

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural avant le 05 avril 2024 accompagné du prépaiement
Les inscriptions reçues après cette date seront mises en liste d'attente sous réserve des places disponibles
Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (8h00-18h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

LA BOSSE (7h00-19h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants du syndicat	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h00 - 8h00										
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										
18h00 - 19h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

ONS EN BRAY (7h30-18h30) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h30-8h30										
8h30-9h30										
9h30-17h30 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h30-18h30										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

SAINT GERMER DE FLY (7h00-19h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h00 - 8h00										
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										
18h00 - 19h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

Bon pour accord / Signature

PRÉINSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS DE PRINTEMPS 2024

Date de réception

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural avant le 05 avril 2024 accompagné du prépaiement
Les inscriptions reçues après cette date seront mises en liste d'attente sous réserve des places disponibles
Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (8h00-18h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

LA BOSSE (7h00-19h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants du syndicat	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h00 - 8h00										
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										
18h00 - 19h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

ONS EN BRAY (7h30-18h30) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h30-8h30										
8h30-9h30										
9h30-17h30 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h30-18h30										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

SAINT GERMER DE FLY (7h00-19h00) Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	AVRIL - MAI									
	22	23	24	25	26	29	30	01	02	03
7h00 - 8h00										
8h00 - 9h00										
9h00-17h00 (forfait 8 heures) - Apporter son pique-nique										
17h00 - 18h00										
18h00 - 19h00										

Prépaiement (sur la base de 8h / jour) : **Nombre de jours** x € = €

Bon pour accord / Signature